

Communication N° 21 - 2014 au Conseil communal

Séance du 11 décembre 2014

Boucllement du préavis N° 16-2011 - Projet MAREP "Mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans sa séance du 5 octobre 2011, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.00 TTC pour la mise en place de mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public (projet MAREP).

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin de ce projet et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, le projet MAREP a consisté à la mise en place des deux mesures suivantes :

- remplacement de luminaires de technologie obsolète et énergivore par des luminaires plus économes, permettant une réduction de la consommation annuelle de l'éclairage public. Les luminaires installés sont notamment pourvus d'appareillage de régulation nocturne du flux lumineux entre minuit et 6 h, permettant de réduire la puissance installée d'environ 30 % durant la nuit ;
- adaptation des niveaux d'éclairement au volume du trafic routier (zone 30 km/h, zone 50 km/h), améliorant la sécurité des automobilistes et des piétons.

Dans ce cadre, 832 luminaires d'éclairage public ont été remplacés par du matériel plus performant, principalement dans les rues résidentielles de Pully. La majeure partie de ces travaux a eu lieu à fin 2013.

Depuis l'adoption du préavis N° 16-2011 en octobre 2011, la consommation annuelle de l'éclairage public est passée d'environ 1'112'000 à 682'000 kWh/an en 2014, soit une diminution de près de 40 %. Le projet MAREP a contribué à lui seul à une réduction d'environ 250'000 kWh/an, correspondant à une économie estimée de 1'250'000 kWh sur les 10 prochaines années (équivalent à une somme d'environ CHF 325'000.00 TTC).

Avec une consommation annuelle désormais inférieure à 12 MWh d'énergie électrique par kilomètre de voie éclairée, la Ville de Pully est considérée comme exemplaire selon les classements de l'Agence Suisse pour l'Efficacité Energétique (SAFE) et du WWF. Cette bonne performance contribuera en outre à l'atteinte des objectifs fixés par l'association « Cité de l'Energie » en vue d'une future labellisation.

L'économie d'énergie réalisée au travers du projet MAREP est un peu plus faible que celle qui avait été initialement estimée (1'500'000 kWh sur 10 ans), le remplacement de luminaires s'étant avéré inadéquat dans certains cas, notamment pour des raisons de qualité d'éclairage.



Au vu de ce qui précède, certains montants n'ont pas été utilisés, raison pour laquelle seule une somme de CHF 417'133.69 TTC a été dépensée sur les CHF 535'000.00 TTC alloués à la Municipalité par le Conseil communal. Les subventions de l'Office fédéral de l'énergie, basées sur les économies d'énergie réalisées, ont donc été revues à la baisse. Cette diminution est toutefois compensée par les montants qui n'ont pas été dépensés.

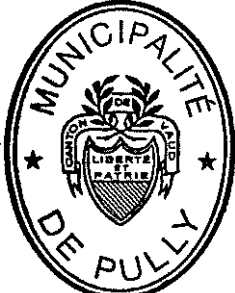
Libellé	Projeté	Réalisé	Différence
Mesures financées par crédit d'investissement	CHF 535'000.00	CHF 417'133.69	CHF 117'866.31
Subventions OFEN	- CHF 217'115.00	- CHF 176'319.00	- CHF 40'796.00
Financement effectif par crédit d'investissement	CHF 317'885.00	CHF 240'814.69	CHF 77'070.31

Comme mentionné dans le préavis, certaines mesures ont été financées par voie budgétaire, à hauteur de CHF 84'663.78 TTC. Le coût total du projet MAREP s'élève donc à CHF 501'797.47 TTC (initialement estimé à CHF 642'852.30 TTC).

Le coût des mesures, déduction faite des montants financés par voie budgétaire et de la subvention de la Confédération, soit un montant de CHF 240'814.69 TTC, sera amorti sur une période de cinq ans, dès le 1^{er} janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire 

G. Reichen  Ph. Steiner

Pully, le 11 décembre 2014